

20 ANS ET 10 ANS REQUIS PAR LE PARQUET

# Un journaliste et un policier jugés pour espionnage

**Un journaliste algérien, S. Saïd, exerçant en Côte d'Ivoire et un agent de la police judiciaire de Tizi-Ouzou T. Ali sont devant le tribunal criminel pour répondre du chef d'inculpation d'espionnage.**

Emprisonnés depuis le 12 décembre 2005 pour les mêmes motifs, les accusés ont été traduits en mars 2006 devant le tribunal militaire de Blida qui se serait déclaré incompétent ou qui se serait désisté au profit de la justice civile selon les deux versions.

Qu'il s'agisse de l'une ou de l'autre des deux versions en présence la décision du tribunal militaire de Blida donne du grain à moudre aux avocats de la défense pour réduire à néant les arguments de l'accusation. On n'accuse pas, du point de vue de la défense et du droit, quelqu'un, pas un journaliste en tous les cas, d'espionnage sous prétexte qu'il a eu des relations avec le personnel diplomatique de pays étrangers, qu'il a séjourné en Israël dans le cadre de l'exercice de sa fonction. La saisie de documents de notoriété publique telles les informations sécuritaires et celles relatives au mouvement citoyen de Kabylie ne peut pas être considérée par la défense

comme pièces à conviction pour étayer l'accusation.

Celle-ci a pourtant jeté tout son poids pour compliquer l'affaire et lui donner une dimension qu'elle ne mérite pas au vu de l'arrêt du tribunal militaire. On imagine mal en effet que la justice militaire se déclare incompétente ou se désiste d'une affaire portant atteinte à la souveraineté ou à la sécurité nationale. Le principal accusé, coresponsable et collaborateur du *Matin* de Côte d'Ivoire, aurait en effet rencontré l'ambassadeur et le chargé des Affaires étrangères d'Israël à Abidjan et à Madrid, il aurait répondu à une invitation pour se rendre en Israël après accord des services algériens concernés, à son retour il aurait été arrêté à l'aéroport d'Alger selon une des versions en cours. Ce seraient les services marocains qui auraient procédé à son arrestation sur leur territoire en possession de documents sur le mouvement citoyen de Kabylie et des informations sécuritaires couvrant le



L'affaire risque de traîner en longueur

centre du pays, les «Sa collaboration avec les dollars. A son tour, il aurait Marocains auraient négocié services israéliens et espionnés serait grassement payée, on parle de 15 000 dollars. A son tour, il aurait soudoyé l'agent de la BMPJ, son coaccusé, pour obtenir des informations sécuritaires concernant le centre du pays. Des informations à la portée de tout un chacun selon la défense qui entend réclamer l'acquittement de ses clients. Jugée à huis clos sur décision du tribunal, l'affaire promet de traîner en longueur, le principal accusé n'avait pas fini de répondre, en milieu d'après-midi, des faits qui lui sont reprochés. L'interrogatoire mené dans l'ordre chronologique a été interrompu, à la suspension de la séance, l'année 2001. On s'attend à une vive controverse entre l'accusation qui compte réclamer des peines sévères et la défense qui estime avoir des arguments solides lui permettant de plaider l'acquittement ou tout au moins une requalification des faits. B.T.

## RESULTATS DES EXAMENS DE FIN D'ANNEE

# 53,29 % de taux de réussite au bac annoncés officiellement

Le taux de réussite au baccalauréat a atteint les 53,29 % alors que celui de la sixième est de 92,90 %. C'est ce qu'a annoncé hier M. Khaldi, secrétaire général du ministère de l'Éducation lors d'une conférence de presse. Les résultats du bac, a commenté M. Khaldi, sont «les meilleurs enregistrés au baccalauréat depuis 1962 et de surcroît sans rachat». Interrogé par ailleurs sur les résultats obtenus par la wilaya de Djelfa, classée deuxième alors que l'année passée elle figurait à l'avant-dernière place, M. Khaldi a expliqué cette ascension fulgurante dans le classement par le fait que depuis les résultats médiocres obtenus l'année passée, des mesures draconiennes ont été prises concernant cette wilaya. Ainsi, le directeur de l'éducation a été relevé de ses fonctions alors qu'il a été mis fin au fort taux d'absentéisme aussi bien des enseignants que des directeurs d'établissement. Ceci, alors qu'une commission d'inspection a fourni des rapports mensuels sur la wilaya. Le responsable, abordant aussi la question des résultats médiocres obtenus au niveau de certaines wilayas du sud du pays et plus spécialement du Grand Sud, a

annoncé que ces régions enclavées bénéficieront d'un programme spécial concernant la prise en charge spécifique ; comme l'intervenant n'a pas exclu l'éventualité d'horaires de cours qui seront aménagés spécialement pour les régions du Grand Sud. Pour ce qui est du nombre de lauréats, ils sont 207 342 élèves scolarisés à avoir obtenu le bac, 7 092 issus des classes spéciales, 455 des écoles privées et 63 199 candidats libres. Les filles viennent en tête avec 62,86 % de taux de réussite avec 37,14 % pour les garçons ayant obtenu le bac. Ceci, alors que 67 594 lauréats ont eu une mention dont 236 avec mention très bien, 5754 avec mention bien et 61 604 avec mention assez bien. Par ailleurs, 1018 candidats des centres de réinsertion ont passé l'examen et 453 d'entre eux ont réussi, soit un taux de 52,01 %. Les candidats ayant des besoins spécifiques figurent aussi parmi les lauréats et ils sont 104 à avoir réussi à l'examen du baccalauréat entre handicapés moteurs et non-voyants. M. Khaldi a en outre expliqué que la wilaya de Relizane viens en tête avec 68,78 % de taux de réussite, suivie par les wilayas

de Djelfa avec 63,13 %, Laghouat et Mascara avec respectivement 62,52 % et 62,02 %. En bas de classement figurent les wilayas d'Illizi avec 21,36 %, Tindouf 31,44 % ainsi que Sidi-Bel-Abbès avec 41,13 % et Ghardaia 42,62 %. Pour ce qui est de la capitale, le taux de réussite au bac est de 43,70 % à Alger-centre, 43,69% à Alger-est et 51,87 % à Alger-ouest. M. Khaldi, évoquant la question des fuites des résultats au niveau des centres de correction, a déclaré que des mesures seront prises à partir de l'année prochaine «pour que tous les candidats puissent obtenir les résultats du bac au même moment.» Pour ce qui est des élèves de terminale, M. Khaldi a précisé qu'il n'y aura pas d'exclusion, comme sera aménagée une classe de l'ancien régime. Enfin, concernant les cas de fraude au baccalauréat, le responsable évoquera 157 cas. Il sera de ce fait interdit à ces mêmes élèves de passer le bac pendant cinq années. Pour ce qui est de l'examen de la sixième, et entre les deux sessions, 676 247 élèves ont été admis en première année moyenne Ceci, avec un écart de 6,5 % entre les deux tours. F. Zohra B.

## Verdict du procès des syndicalistes de l'éducation

Les syndicalistes du Cla, du Cnapest, Sete-UGTA, Satef, Unpef donneront au verdict, attendu pour aujourd'hui, une grande charge symbolique. Dans une déclaration commune, remise à la presse hier, les cinq syndicats réaffirment que le procès qui leur est intenté est celui des libertés syndicales et de leur droit démocratique à s'unir autour de revendications et d'objectifs communs ou d'actions communes. Ce procès touche en effet des syndicats qui couvrent les trois paliers de l'enseignement : primaire, complémentaire et secondaire. Il fait suite à la plainte déposée par le ministère probablement inquiet de cette unité d'action et de l'envergure qu'elle a pu donner au mouvement revendicatif initié par cette coalition des syndicats autonomes. Le ministère avait décidé de retirer sa plainte dans un geste d'apaisement. Pourtant, le verdict fera jurisprudence. Il verrouillera ou ouvrira davantage le champ à l'action syndicale. Les signataires du communiqué soulignent : «Ce procès, contrairement aux autres procès, est inscrit dans une période charnière du mouvement syndical autonome : toute condamnation annoncera la victoire des tenants du verrouillage syndical et du tout répressif et tout non-lieu en faveur des syndicalistes marquera l'échec des tentatives malveillantes de l'instrumentalisation de la justice.»

A cause de cet enjeu, les syndicalistes attendent une forte présence des organisations de la société civile et des partis politiques soucieux du combat démocratique. Le projet de révision de la loi électorale, venu, entre-temps, alourdir le climat politique, jouera-t-il en faveur d'une mobilisation significative ? Nous aurons la réponse aujourd'hui, d'autant que les libertés syndicales ont toujours été le baromètre et l'étalon les plus significatifs de l'exercice de la démocratie. R. N.

## BENBOUZID EPINGLE PAR LE CLA

# L'envers du bac

Au jeu des chiffres, le CLA vient d'épingler le ministère dans une déclaration émise le 6 juillet. A Benbouzid satisfait des 53% de réussite au bac, le syndicat rappelle que le taux de 47% d'échec reste énorme. 37% de ces 53% de lauréats sont des candidats libres. Il faut encore déterminer combien de candidats régulièrement inscrits dans un lycée sont des doublants et des triplants. Le CLA se réjouit de "la réussite de nos élèves" et de la massification de la scolarisation. Il prend acte de tous les progrès au plan de la quantité. Il souligne cependant que les

reçus au bac ne représentent que 21% de l'ensemble des élèves qui sont entrés avec eux au primaire.

Le taux de déperdition de chaque cohorte annuelle s'élève, selon les syndicats à 79%. Il plaide de toute urgence pour des actions et des changements pédagogiques qui feraient accéder au bac 80% des nouveaux entrants de chaque année. Il faut passer en urgence de la massification de la scolarité à sa démocratisation.

Cette notion implique de donner des chances équivalentes aux élèves en adaptant la pédagogie et les

moyens aux différentes situations.

Le CLA considère que le fonctionnement bureaucratique actuel du système scolaire ne peut répondre aux besoins des enfants ni à ceux du pays confronté aux standards internationaux sur tous les plans. Elever le niveau scolaire, élever les taux de réussite et la rentabilité du système, offrir une meilleure formation suppose que le gouvernement transfère le pouvoir pédagogique de l'administration aux pédagogues, améliore son effort financier, atténue les inégalités. R. N.